

TARIF D'ABONNEMENT :

PARIS-TOURCOING. — Trois mois. 13 fr. 50. Six mois. 26 fr. Un an. 50 fr. En sus, 50 cent. par trimestre. Les autres Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Les abonnements sont payables d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. — Tourcoing, rue des Poitrains, 42. Les Abonnements à PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 7, et à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLI-CITÉ.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Abonnements à PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 7, et à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLI-CITÉ.

ITALIE, L'AFRIQUE ET LA FRANCE

La destitution de M. Ressimann a mis en mouvement les meilleures plumes de l'Europe. C'est à qui saura lever un coin du voile qui recouvre ce mystère. Ce que nous avions prévu se réalise à la lettre. A Rome et en Italie, sauf les journaux du baron Blanc et de M. Crispi, les organes regrettent ce départ d'un des représentants les plus populaires et les plus écoutés de la diplomatie italienne.

M. Crispi, par le Giornale, fait appel à toutes les passions gibelines, aux souvenirs les plus tristes de l'histoire, pour rallumer les haies éteintes. Le premier ministre connaît son parti; il sait les instincts mauvais qui dorment au fond de cette âme, instincts d'ingratitude, d'envie, d'avidité et de colère.

L'Espagne, l'Autriche même, n'ont-elles pas la même chancellerie pour les deux ambassades, tandis que la France en a deux? M. Crispi voudrait-il que les deux diplomates se combattissent? Le Giornale a inventé un troisième ambassadeur, M. Giacometti. C'est se tromper étrangement.

Nous avons lu aussi la missive de M. de Blowitz. Elle n'a rien d'original. C'est celle que nous connaissons déjà au mois de septembre, lorsque M. Crispi appela les ambassadeurs en Italie. Il les accusait, on le sait, de n'avoir point prévu le rapprochement des puissances continentales, au moment même où la Consulta faisait dans la Tribuna sa campagne au sujet de la Tripolitaine.

La politique de l'Italie a provoqué en Europe un déplacement d'influences internationales contre la Consulta. Au lieu de modifier cette politique, M. Crispi l'exagère et destitue ses ambassadeurs.

PROGRÈS CONSIDÉRABLES, GRÂCE AU CONGRÈS DES OUVRIERS SOCIAUX...

En outre, M. Bernard a appris que depuis hier, tout le matériel appartenant à la société avait été vendu par ministère d'huissier. Il est certain que certains nombres d'arrêts relatifs à cette affaire seront très prochainement ordonnés par le juge.

La loi, en vigueur depuis le 1er janvier 1893, relative aux femmes et aux enfants, réglemente la durée du travail, proscrire le travail de nuit et impose le repos hebdomadaire. Pour les futures lois, qui concernent la réduction des heures de travail, le législateur belge a pensé que la solution du problème devait être poursuivie par l'entente entre patrons et ouvriers.

Le conseil supérieur du travail se compose de 16 représentants des chefs d'industrie, 16 représentants des ouvriers, et 16 membres choisis parmi les hommes éminents. C'est là un procédé tout à fait nouveau d'investigation sociale dont le côté pratique n'échappera à personne.

Le projet de loi relatif à la responsabilité des accidents de travail, dans le cas où l'accident est dû à la faute de la victime et par là, il ne faut pas entendre ses malades légères et accidentelles. En ce cas, nulle indemnité n'est due.

LA SOCIÉTÉ NIÇOISE des transports maritimes

Paris, 12 janvier. — Nous étions dans le vrai en disant hier en dernière heure que des arrestations avaient été opérées par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

Paris, 12 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, a été arrêté par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

Paris, 12 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, a été arrêté par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

LE FER ET LES CHEMINS DE FER DU SUD

Paris, 12 janvier. — On confirme pleinement aujourd'hui ce que nous disions avant-hier et répétons hier encore, à savoir, que M. Clément a fait l'acquisition de la Voie ferrée, 30, rue Taubout, à Paris.

Paris, 12 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, a été arrêté par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

Paris, 12 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, a été arrêté par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

Paris, 12 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, a été arrêté par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

UN VOYAGE AVENTUREUX

Un chroniqueur des Débats consacre un article assez piquant au voyage aventureux que vient d'entreprendre un officier de cavalerie, M. Lefèvre-Pontalis.

Paris, 12 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, a été arrêté par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

Paris, 12 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, a été arrêté par M. Bernard, directeur de la Société niçoise de transports maritimes, au sujet de la Compagnie des Chemins de fer du Sud.

LA RÉGION D'HONNEUR

Le chapitre 12 (secondes années de l'ordre) de la Légion d'honneur, qui concerne les militaires, a été adopté.

Le chapitre 13 (troisième année de l'ordre) de la Légion d'honneur, qui concerne les militaires, a été adopté.

Le chapitre 14 (quatrième année de l'ordre) de la Légion d'honneur, qui concerne les militaires, a été adopté.

Le chapitre 15 (cinquième année de l'ordre) de la Légion d'honneur, qui concerne les militaires, a été adopté.

AMENDEMENT ROUANET

M. ROUANET. — J'ai déposé un amendement tendant à modifier le budget de la Légion d'honneur.

M. ROUANET. — J'ai déposé un amendement tendant à modifier le budget de la Légion d'honneur.

M. ROUANET. — J'ai déposé un amendement tendant à modifier le budget de la Légion d'honneur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Buisson, président. La séance est ouverte à 2 heures.

LE TRAVAIL DE LA FEMME. La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. Courant ayant pour objet d'assurer à la femme mariée la durée des dispositions des lois de son travail.

LE BUDGET DE 1895. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'exercice 1895.

AMENDEMENT DE M. LEPEZ. M. LEPEZ. — Je demande à la Chambre d'augmenter de 600,000 fr. le chapitre 5 pour permettre de donner aux militaires et gardes forestiers, au nombre de 62, l'indemnité de 100 fr. attachée à la médaille militaire.

EXCLUSION DE M. ROUANET

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole. Quoiqu'il en soit, la séance est levée.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole. Quoiqu'il en soit, la séance est levée.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole. Quoiqu'il en soit, la séance est levée.

REPRISE DU BUDGET

M. LE PRÉSIDENT DE CONSOLE. — Le gouvernement est d'avis de renvoyer à une commission spéciale tous les amendements.

M. LE PRÉSIDENT DE CONSOLE. — Le gouvernement est d'avis de renvoyer à une commission spéciale tous les amendements.

M. LE PRÉSIDENT DE CONSOLE. — Le gouvernement est d'avis de renvoyer à une commission spéciale tous les amendements.

M. LE PRÉSIDENT DE CONSOLE. — Le gouvernement est d'avis de renvoyer à une commission spéciale tous les amendements.

AMENDEMENT GUESDE

M. GUESDE. — Nous demandons que la décoration de la Légion d'honneur ne soit accordée qu'aux militaires.

M. GUESDE. — Nous demandons que la décoration de la Légion d'honneur ne soit accordée qu'aux militaires.

M. GUESDE. — Nous demandons que la décoration de la Légion d'honneur ne soit accordée qu'aux militaires.

CONTRAT DE TRAVAIL EN BELGIQUE

La réforme sociale publiée une intéressante communication faite à la Société d'Economie sociale sur les projets de réglementation du contrat de travail en Belgique.

LA MARÉE DE L'OR

Un nouveau péril nous menace. Nous allons être envahis par l'or. Il y a trop d'ordans dans le monde.

INCIDENTS TUMULTUEUX

M. ROUANET. — Mon but est de vous permettre de manifester hautement (il est la voix) votre répugnance (ou) de ces indignités qui ont le triomphe insolent.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

Paris, 12 janvier. — La séance parlementaire n'en revêt pas un caractère intéressant et d'actualité.

AMENDEMENT ROUANET

M. ROUANET. — J'ai déposé un amendement tendant à modifier le budget de la Légion d'honneur.

AMENDEMENT ROUANET

M. ROUANET. — J'ai déposé un amendement tendant à modifier le budget de la Légion d'honneur.